RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

REGLEMENTATION TEMPORAIRE

2025-0510

STATIONNEMENT

Fête foraine Avenue de Lahr et Arquebusiers DOLE Du 07 au 25 Avril 2025 midi

Le Maire de la Ville de DOLE ;
VU le Code Général des collectivités Locales et notamment ses Articles L. 2213.1. et L. 2213.2 ;
VU le Code de la Route et notamment son Article R. 225 ;
VU le Décret n° 64 262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales ;
VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 1964 n° 1862 ;
VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre I, Huitième partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité ;

ARRETE :

Article 1er : Les véhicules de tout type appartenant aux forains sont autorisés à stationner avenue de Lahr et aux Arquebusiers à DOLE du 07 au 25 Avril 2025.

Article 2 : D'autres manifestations étant programmées sur les sites dont il est question, tous les véhicules devront être partis et les espaces libérés pour le vendredi 25 Avril 2025 midi.

Article 3 : Tous les véhicules n'ayant pas quitté les lieux seront verbalisés.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera diffusée à la Sous-Préfecture, au Directeur Général des Services Municipaux, à la Directrice des Services Techniques, à la Police Nationale, à la Police Municipale, aux Sapeurs-Pompiers, au SMUR, aux services transports et culturel.

Article 5 : MM. le Directeur Général des Services Municipaux, la Directrice des Services Techniques, le Commandant de Police, le Directeur de la Prévention et de la Tranquillité Publique, et tous les agents préposés à la Police de la circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE de DOLE - 39100 POLICE MUNICIPALE

Signé électroniquement
Le 10 avril 2025
Pour le Maire de la ville de Dole
par délégation,
ELU REFERENT
Stephane CHAMPANHET

Seul ce document numérique a valeur juridique

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20250410-AR2025-0510-AR
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025